



La feuille de Buis



Edition 2009

Espace de communication entre les habitants et la mairie de La Boissière

Edito

BUXERIENNES, BUXERIENS,

Dans le monde bouleversé dans lequel nous vivons, il m'a semblé plus important de faire le point sur les valeurs des Français plutôt que de polémiquer sur la crise que nous vivons et dont nous sommes abreuvés par les médias. L'enquête VALEURS qui est réalisée tous les neuf ans vient d'être publiée. Près de 9 Français sur 10 considèrent toujours la famille comme très importante dans leur vie – un résultat vérifié jusque là dans tous les pays. Le travail est le second domaine très fortement valorisé (7 personnes sur 10), suivi par les amis et les relations (1 personne sur 2) et les loisirs (1 sur 3). Enfin la religion et la politique sont les deux domaines les moins prisés. Ce palmarès est très lié à la vie quotidienne des gens, ils investissent beaucoup dans les relations familiales et passent (ou ont passé pour les retraités) une partie importante de leur temps au travail.

Il est assez compréhensible que la politique soit peu valorisée comparativement à des domaines qui concernent directement les relations quotidiennes et affectives des individus. Une des rares évolutions notables depuis dix ans réside d'ailleurs dans une légère revalorisation de la politique, ce qui peut paraître étonnant en des temps dit d'individualisme.

De 1981 à 2008, les Français affirment toujours haut et fort leur attachement au principe de la démocratie comme meilleur système de gouvernement possible et ils acceptent toujours, dans leur très grande majorité de se positionner sur une échelle gauche-droite, preuve qu'elle a bien toujours de la signification pour eux. Ils se montrent également constants dans leur confiance aux institutions de l'Etat providence (sécurité

... / ...

Sommaire :

| | |
|-------------------------------|---------|
| Edito | 1 - 2 |
| Infos – Etat Civil | 2 |
| Budget Communal | 3 - 4 |
| La vie du village | 5 - 7 |
| Urbanisme | 8 - 9 |
| Les habitants s'expriment | 10 |
| Vie Associative | 11 - 12 |
| Vie Pratique | 13 - 14 |
| La CAPE | 15 |
| Communiqués – Arrêtés | 16 |
| Manifestations – Informations | 17 |

... / ...

sociale, santé, école), aux institutions de maintien de l'ordre (police et armée) et dans leur relative défiance à l'égard des institutions de la démocratie représentative et surtout des institutions privées (grandes entreprises, syndicats, presse et partis politiques). Au total les Français affirment ainsi leur confiance dans l'Etat à travers son intervention dans les domaines perçus traditionnellement en France comme relevant des fonctions régaliennes. Ils attendent beaucoup de l'Etat mais sont aussi très facilement critiques, notamment à l'égard du système et des élites politiques.

Si certains grands conflits de valeurs semblent aujourd'hui en voie d'apaisement, d'autres peuvent être relancés ou même émerger. Ainsi, le clivage économique semble plutôt se réveiller. Les Français semblent aujourd'hui très conscients de l'existence d'injustices persistantes et d'inégalités croissantes.

... / ...

« La feuille de Buis »

Bulletin municipal de la commune de La Boissière
Editeur : Mairie, 1 rue de l'Hermitage, 27220 La Boissière
Tél / fax : 02 32 36 01 17
Site web : www.laboissiere.org

Comité de rédaction :

Claudie ASMONTI, Jean CLERISSE, Nathalie CORNU, Jean Pierre DUCLOS, Gérard FRESLON, Jeannine GARROUSTE, François MARIN- RICCI, Frédéric MENSE, Sophie MIGNOT, André MORLOCK, Michel PATEZ, Pierre POUPEL, Monique PACOTTE

INFOS

Mairie de La Boissière :

1 route de l'Hermitage 27220 La Boissière
Tel - Fax: 02 32 36 01 17
Email : mairie-laboissiere@wanadoo.fr
Blog : www.laboissiere.org

Maire : François MARIN-RICCI
Maires adjoints : Claudie ASMONTI ;
Gérard FRESLON et Michel PATEZ
Secrétaire de mairie : Sylvie MERCADER

Horaires d'ouverture au Public

- les lundis de 15h30 à 18h30

- les samedis, **jours pairs**, de **10 h à 12 h**

Si ces horaires vous posent un problème, vous pourrez toujours prendre rendez-vous à un autre moment.

Pour des questions urgentes du ressort de la commune, contactez directement, le maire ou l'un des adjoints présents.

Pour tout renseignement n'hésitez pas à contacter le maire, ses adjoints ou les conseillers municipaux.

CAPE

Communauté d'Agglomération des Portes de l'Eure
La mare à Jouy, 27120 Douains
à votre écoute François MARIN-RICCI et Michel PATEZ

SERVICE AIDE A DOMICILE

ADMR 02 32 39 80 80

ADEF 27 02 32 28 53 33

URGENCES

SAMU 15

Pompiers 18 ou 112

Gendarmerie 17 ou 02 32 36 00 17

Médecin de garde 02 32 33 32 32

Pharmacie de garde s'adresser à la gendarmerie

EDF dépannage 08 10 33 30 27

EAU dépannage 08 10 14 91 49

SOS centre anti-poison Rouen 02 35 88 44 00

Cabine téléphonique exclusivement réservée aux n^{os} d'urgence

Défibrillateur dans la cour de La Mairie

.../...

Ils font un peu plus confiance qu'avant aux syndicats et un peu moins aux grandes entreprises. Le libéralisme économique semble moins convaincre et les aspirations égalitaires se renforcent, tout comme la priorité même le déclenchement de la crise financière de l'automne 2008, le souhait d'un interventionnisme plus grand est manifeste dans les réponses à l'enquête. Le conflit entre le capital et le travail ne semble pas mort

Enfin, sur beaucoup de clivages de valeurs, il apparaît que la socialisation des individus, et notamment l'éducation reçue, se révèle aujourd'hui très importante. Selon que l'on a fait ou non des études, on n'adhère plus du tout aux mêmes valeurs. L'ouverture à l'humanisme, la tolérance envers autrui, toutes les valeurs dites d'ouverture, opposées donnée à la lutte contre la hausse des prix. De plus, avant aux valeurs de fermeture et de repli sur soi, dépendant largement de l'accession à l'univers de la connaissance et à la maîtrise des savoirs. " Ouvrir une école, c'est fermer une prison" disait Victor Hugo, au nom des valeurs humanistes et d'une volonté d'éducation des masses populaires. Les enquêtes récentes semblent toujours lui donner raison.

Dans notre village, nous voulons être des femmes et des hommes responsables, et nous savons bien, à l'échelle de notre commune quelles sont les valeurs qui nous unissent et celles qui nous séparent. J'espère partager votre avis en clamant que nous pouvons « **Vivre Heureux à La Boissière** » selon l'échelle des valeurs des Français que nous avons au fond de nous.

Le Maire,
François Marin-Ricci

Pour toutes questions d'ordre social :
Téléphoner au C.L.I.C. St André de l'eure
Mme BELLE au 02 32 31 31 62

Pour toutes questions sur l'Emploi :
Téléphoner à ADS Emploi St André de l'eure
Mme SAMSON au 02 32 60 37 69

Pour tous les problèmes sociaux spécifiques aux habitants de notre commune.
Ecrivez-nous et déposez votre courrier dans la boîte aux lettres du C.C.A.S. devant la Mairie.

ETAT CIVIL

Naissances :

le 30 Avril Elena JALABERT

le 12 Mai Yanis LARBI—PATEZ

le 14 Octobre Lucile LANGLOIS

BUDGET COMMUNAL

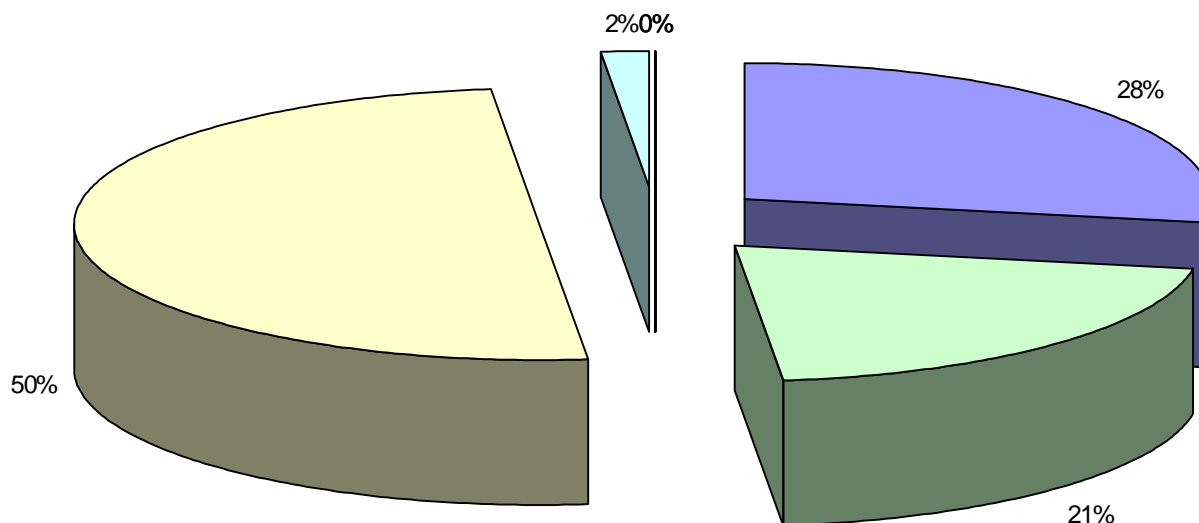
Les dépenses de fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT EN 2008 EN EUROS

| | |
|----------------------------------|----------|
| Charges à caractère général..... | 28 298 € |
| Charges de personnel..... | 21 115 € |
| Charges de gestion courante..... | 51 007 € |
| Charges financières..... | 1 539 € |
| Charges exceptionnelles | |
| Charges calculées | |
| Atténuation de recettes | |

Les dépenses de fonctionnement à fin septembre 2009, s'établissent comme suit :
71.4 % sont réalisés à ce jour et donc 28.6 % sont encore disponibles

STRUCTURE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2008



| | | | |
|-------------------------------|------------------------|-------------------------------|-----------------------|
| ■ Charges à caractère général | ■ Charges de personnel | ■ Charges de gestion courante | ■ Charges financières |
| ■ Charges exceptionnelles | ■ Charges calculées | ■ Atténuation de recettes | |

Les opérations d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT EN 2008 EN EUROS

| | |
|--|---------|
| Dépenses d'équipement..... | 2 207 € |
| Dépenses liées aux emprunts et dettes assimilées | 8 033 € |

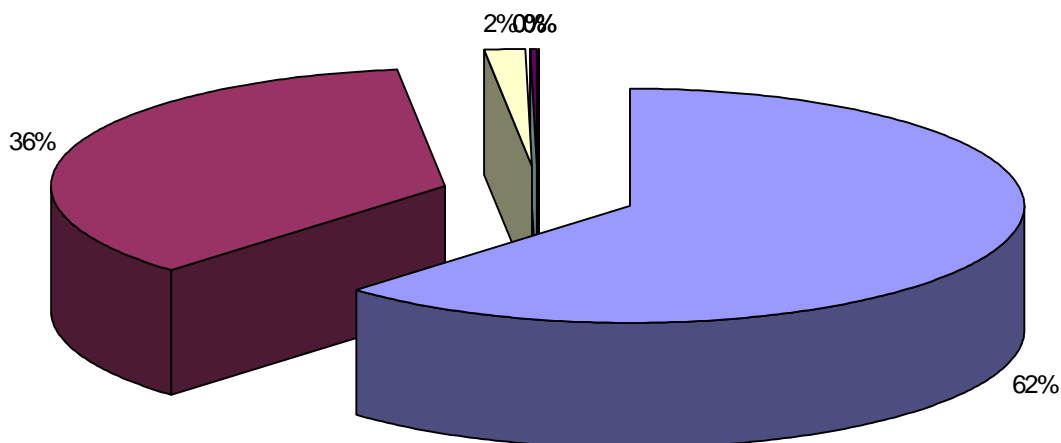
BUDGET COMMUNAL

Les recettes de fonctionnement

RECETTES DE FONCTIONNEMENT EN 2008 EN EUROS

| | |
|---|----------|
| Fiscalité directe locale | 61 757 € |
| Subventions et participations de l'Etat..... et des autres collectivités | 35 718 € |
| Produits courants et produits financiers..... | 1 643 € |
| Produits exceptionnels | 214 € |
| Produits calculés Atténuation de charges | |

STRUCTURE DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2008



| | |
|--------------------------|---|
| ■ Ressources fiscales | ■ Subventions et participations de l'Etat et des autres collectivités |
| □ Produits courants | □ Produits financiers |
| ■ Produits exceptionnels | ■ Produits calculés |
| ■ Atténuation de charges | |

Les opérations d'investissement

RECETTES D'INVESTISSEMENT EN 2008 EN EUROS

| | |
|------------------------------------|----------|
| Dotations et fonds globalisés..... | 86 638 € |
| Recettes liées aux emprunts | |
| Subventions | 26 904 € |

La vie du Village



On ne se perd plus à LA BOISSIERE, un plan détaillé du village a été installé devant la Mairie

voir plan dernière page

Une plaque directionnelle d'époque (dite plaque de cocher) en fonte a été scellée sur la Mairie, route du Val au Grain. Tout le monde peut apprécier cet ouvrage qui porte en lui la nostalgie du passé et des informations pour se diriger vers les communes avoisinantes. Merci à Michel Patez et à Bruno Blondet pour avoir restauré et installé cette belle plaque



En passant par la mairie

N'hésitez pas à pousser la porte de la cour de la mairie, un défibrillateur automatisé flambant neuf vous y attend.



Financé entièrement par des subventions dont l'une du Crédit Agricole à hauteur de 50%, il constitue pour notre commune le premier secours en cas d'arrêt cardiaque d'une victime.

Cet appareil est capable d'analyser l'activité du cœur d'une victime, reconnaître une éventuelle anomalie du cœur

et délivrer un choc électrique afin de restaurer une activité cardiaque efficace.

Surtout n'ouvrez pas le boîtier si vous n'en avez pas besoin, mais si l'utilisation de « la bête » vous intéresse, inscrivez-vous en mairie pour bénéficier d'une formation gratuite. Dès qu'un nombre suffisant de participants sera atteint, vous serez informé des dates et heures de la formation.

NOEL du 20 Décembre 2008



Tous les enfants sages de La Boissière ont reçus un cadeau par le Père Noël qui s'est déplacé pour la grande joie des tout-petits.

La fête s'est terminée par un goûter.

CONFERENCE-DEBAT du 23 Janvier

Le développement durable à l'épreuve des réalités

Mr Fabrice DAMBRINE Ingénieur Général des Mines

1 milliard d'êtres humains en 1850, 2 milliards en 1920, 3 en 1960, 6,7 aujourd'hui, 9 milliards en 2050 ? Ajoutez une croissance économique soutenue (multiplication par près de 8 du PIB mondial depuis 1950 !) qui, en dépit d'un ralentissement conjoncturel avec la crise économique que nous connaissons aujourd'hui, accroît de manière inexorable la pression sur notre environnement et sur les ressources naturelles de notre planète par nature finies. Tels sont en substance les termes de l'équation du développement durable que nous avons désormais à résoudre, comme l'a exposé le 23 janvier dernier dans la cadre des conférences-débats de La Boissière, Fabrice Dambrine, haut fonctionnaire au développement durable des ministères de l'économie et du budget. Pour faire face aux dérèglements climatiques, à l'épuisement programmé des ressources énergétiques fossiles, aux besoins croissants d'eau dans le monde, à l'appauvrissement de notre biodiversité, nous devons adopter des comportements plus « durables » ; un mode de vie plus respectueux de l'environnement et des ressources naturelles, où l'utilisation raisonnée des ressources rares et non renouvelables prendra le pas sur le gaspillage et la prodigalité. Les mesures issues du Grenelle de l'environnement doivent être le point de départ de cette évolution. Le renforcement des normes d'isolation des bâtiments, les aides financières à la rénovation thermique des bâtiments, le projet de taxe carbone, le recours accru aux énergies non carbonées (renouvelables, nucléaire), le développement des téléactivités et du télétravail sont autant de mesures pour nous amener progressivement vers un mode de vie plus sobre en carbone.

Fabrice DAMBRINE

La vie du Village

CONFERENCE-DEBAT du 24 Avril

Flours, plantes et Jardins, potagers et abeilles

La Boissière

Mordus de nature



Après la crise et le développement durable, François Marin-Ricci (à g) et ses intervenants ont parlé nature vendredi soir à La Boissière.

Après deux réunions portant sur la crise économique et le développement durable, François Marin-Ricci, maire de la ville, a réuni vendredi soir trois amoureux de la nature : Jean Yves Botineau, apiculteur, Jean Clérisse, "fana" du potager, et Victor Ribeiro, jardinier paysagiste. Devant une assemblée nombreuse et pendant près de deux heures, ces trois spécialistes ont fait partager leur passion respective. La vie des abeilles restera encore pour beaucoup un mystère avec une fascination devant l'évocation du vol nuptial de la reine, « **de la vie du gras et gros bourdon qui ne fait rien et qui se fait virer de la ruche au mois d'août !** ». Le langage de l'abeille dont le décryptage passionne les apiculteurs, surprend par sa précision. Un seul chiffre pour montrer l'intérêt des

abeilles dans notre vie : 80 % des abeilles participent à la pollinisation des plantes. Dans un tout autre registre, pour avoir un beau potager soucieux de la nature, rien ne vaut les bonnes recettes d'antan, en reproduisant soi-même ses plants (c'est beaucoup plus économique), en désherbant manuellement, en recueillant l'eau de pluie et en jardinant « **avec la lune** ».

Quant à l'aménagement d'un jardin, il faut suivre quelques conseils de bon sens : prendre son temps, se documenter, analyser sa façon de vivre (présence d'animaux, d'enfants...), créer des points visuels constituant des pôles d'intérêt en toutes saisons et surtout respecter les plantes et ne pas céder à la mode d'installer, en nos régions, des plantes méditerranéennes !

Article paru dans Paris-Normandie

Dépôt d'une gerbe aux Monuments aux Morts le 8 Mai



A La Boissière, un 8 Mai pas comme les autres !

La Cérémonie du 8 Mai s'est déroulée avec solennité et émotion sur la place de La Mairie en la présence des élus et des habitants du village.



... Mais cette année nous avons été honorés par la présence de « Caroline », citoyenne américaine, qui est, entre autre, la maman d'un buxérien.



Caroline est Directrice des Affaires Publiques de l'Aéroport d'Orlando (Californie) et aussi responsable d'une association d'anciens soldats qui ont participé au débarquement en Normandie... La communication de cette cérémonie a eu des répercussions favorables en Floride.

François MARIN-RICCI

La vie du Village

« Faites de la peinture »

Le 7 juin dernier l'atelier du Pré Vert était mobilisé à l'occasion de la Fête de la peinture parrainée par le Conseil Général.

Plus de 120 visiteurs sont venus voir les œuvres exposées des artistes de l'atelier : Catherine Mallet , Maryvonne Eustache, Françoise Tourette, José Baum et Nathalie Cornu. Jean-Jacques Eustache redoutable chasseur d'images présentait quelques uns de ses meilleurs clichés.

Yvette Tougas, pour sa part, exposait ses dernières réalisations (scènes peintes sur porcelaine) et n' a pas hésité à peindre quelques pièces en public.



par elle même à la main) sur le thème de la nature : plantes, fruits, légumes, animaux. Martine Massenavette présentait, dans un tout autre genre, des carafes et verres décorés, dans le style orientaliste. De nombreux



Dans le jardin, d'autres artistes proposaient des activités pour les enfants : peinture au pistolet à eau, maquillage sur visage...

Cette journée bien remplie s'est achevée, avant le verre de l'amitié, par l'attribution des prix aux participants du concours photos sur le thème de l'eau ; le premier prix a été attribué à Morgane Botineau de la Boissière et le second à Alain Jammes de Villiers en Désoeuvre.



Parallèlement...

"Dans le même temps les arts de la table étaient à l'honneur dans les locaux de la mairie. Anita Motta avait sélectionné toute une série de plats et assiettes (peints



visiteurs se sont laissés séduire par les réalisations de nos deux artistes."



Royston Ecroyd diplômé des Beaux Arts de Londres a croqué les moments forts de cette journée.

Quand aurons-nous le plaisir de les découvrir ? peut être en venant au Pré Vert ; les passionnés petits et grands des arts picturaux, sont toujours les bienvenus à l'atelier du Pré Vert ; des échanges, une assistance technique, une ambiance chaleureuse, quoi de mieux pour révéler les nouveaux talents.

A vos pinceaux et vos toiles...

Nathalie Cornu & Michel Patez

Urbanisme

Evolution des chantiers mis en œuvre au court de l'exercice budgétaire 2009

Route départementale 67

La sécurisation de la traversée du bourg (route du Val au Grain/d'Epieds et de l'Obélisque).

Lors d'une dernière parution de la Feuille de Buis, nous vous avons informés de l'évolution de ce dossier et des moyens techniques qui étaient préconisés par les services départementaux des Routes et Transports (ex : DDE).



A ce jour, après une consultation des différentes entreprises susceptibles de réaliser ces travaux, la municipalité a retenu deux d'entre elles afin d'effectuer les travaux de voirie à proprement parler et les travaux de signalisation routière verticale et horizontale. Le planning d'exécution, à l'heure où ces quelques lignes vous sont proposées, ont été réalisés courant octobre.



Abri bus (Route de la Fossery)

Suite à la demande de nombreux parents d'élèves, riverains des quartiers de la Forêt et des Essarts, la municipalité a reconnu le bien fondé de cette démarche et a sollicité une société pour la fourniture, l'installation et la mise en place de cet équipement. Ce dernier permettra aux élèves de ce secteur d'être à l'abri des intempéries en attendant le car de ramassage scolaire. Après moult démarches pour obtenir une subvention susceptible de nous être accordée par le Conseil Général, nous avons obtenu gain de cause. L'installation de celui-ci, avec toute notre meilleure volonté, ne pourra pas s'effectuer avant la première quinzaine du mois de décembre. Un peu de patience sera nécessaire.

En complément de cette installation, nous avons retenu auprès de ce même fournisseur, la mise en place, dans l'abri bus face à la mare de Bretagnolles, d'un cadre hermétique incluant le plan de notre commune, ainsi qu'un emplacement pour les informations municipales. Un autre équipement, de même nature, sur ossature bois sera également implanté au hameau dit « l'Essart Clément ».

Photos du carrefour de La Mairie



Urbanisme

Renforcement de l'éclairage public (Route de la Fossery)

Après une revendication de longue date, les riverains des quartiers de la Forêt, des Chevrons et des Essarts, avaient manifesté leur souhait de voir se réaliser un renforcement de l'éclairage public dans ce secteur. Ceci afin de sécuriser le cheminement des piétons et entre autres des élèves qui empruntent cette chaussée, par endroits très étroite, au lieu du ramassage scolaire et essentiellement en période hivernale. La municipalité a reconnu la nécessité de procéder à cette amélioration, en ajoutant sept points lumineux à ceux déjà existants.



Fauchage des bas côtés de nos routes et chemins communaux

Une campagne de grande envergure a été effectuée courant septembre. Ces opérations de fauchage concernent essentiellement les bas côtés qui ne peuvent être entretenus par les riverains.

Effacement de lignes électriques et téléphoniques

La deuxième phase de l'effacement des lignes EDF et France-Télécom a été effectué dans le bourg, Route du Val au Grain, de nouveaux points lumineux ont été installés conformément à la précédente opération. Reste maintenant, la suppression des anciens poteaux d'alimentation.

La dernière phase de ces opérations, qui mettrait fin à l'effacement total sur la RD67 dans la traversée du bourg (route d'Epieds) sera envisagée ultérieurement compte-tenu des gros efforts budgétaires que nécessitent ces travaux fort onéreux.

Gérard FRESLON

Benne à gravats, oh ! **Pardon benne à déchets verts**

Une certaine confusion règne parfois dans l'esprit de nos concitoyens. Récemment qu'elle n'a pas été notre surprise en découvrant dans



la benne à déchets verts, douillettement lovés sous des branchages, un m3 de gravats. Naturellement nous ne pouvons faire partir cette benne en l'état, au risque de voir son contenu refusé par Veolia. Non sans mal, nous avons extrait ces gravats. Comme on peut le constater les bennes à déchets verts ont tendance à disparaître des villages voisins. Ce n'est pas une mode, mais le résultat d'une utilisation inappropriée. Ce serait donc dommage que nous subissions le même sort... Merci de respecter, pour le bien de tous, la destination de ce container.

Michel PATEZ

LEXIQUE

SIEGE :
Syndicat Intercommunal Electricité Gaz de l'Eure
SAEP :
Syndicat d'Adduction d'Eau Potable
CAPE :
Communauté d'Agglomération des Portes de l'Eure
CCAS :
Centre Communal d'Action Sociale
SIVOM :
Syndicat Intercommunal à Vocation Multiples
SIVOS:
Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire
CLIC :
Centre Local d'Information et de Coordination

LES HABITANTS S'EXPRIMENT

Histoire de La Boissière

(suite)

La précédente édition de la Feuille de Buis relatait l'histoire de notre village de 1579 à 1590, jour de la bataille d'Ivry.

Aujourd'hui, nous évoquerons les événements marquants survenus à La Boissière au cours du dix-septième siècle et dont les récits ou les souvenirs sont venus jusqu'à nous.

En 1618, Jean Le Cornu décède huit ans après le roi qu'il avait aidé la nuit, veille de la bataille. Son fils Robert se marie le 12 mai 1623 avec Clairemonde Le Voisin. De leur union un fils Pierre voit le jour en 1624.

Pierre Le Cornu a donc quatre ans lorsque l'histoire de France fait de nouveau un clin d'œil à La Boissière. En effet, le 28 août 1629, Louis XIII s'arrête dans notre village.

Après une partie de chasse en forêt de Dreux et une nuit à Anet, le roi décide de visiter le site de la bataille gagnée, trente neuf ans plus tôt, par son père. Il connaissait le rôle joué par les habitants de La Boissière, qui avaient permis de connaître les positions des ligueurs ; il voulait donc traverser le village.

Averti de la présence du roi accompagné d'une vingtaine de cavaliers, Robert Le Cornu accourt pour le saluer et prie Louis XIII de bien vouloir admirer le splendide baptistère offert par son père et installé dans l'église une trentaine d'années plus tôt.

Le roi voulant aussi marquer la reconnaissance de feu son père et la sienne envers la famille de Jean Le

Cornu, décide de son anoblissement et leur confère le titre de Chevaliers. La décision royale sera définitivement confirmée à Robert par une sentence des élus de Verneuil, le 16 juillet 1630.

Cette visite royale de notre village est aussi rapportée par le récit de Charles Clinghan publié à Londres racontant, entre autres, le pèlerinage effectuée, en 1629, par neuf pèlerins anglais. Ces pèlerins, en effet, faisaient étape, le 29 août, à La Boissière et outre l'énorme



Saint Taurin

surprise de rencontrer le roi de France, l'un d'eux guérit miraculeusement d'une brûlure en touchant la statue de Saint Taurin (1)

Le 29 décembre 1663, Pierre Le Cornu qui portait le titre de Chevalier, épousera Madeleine de Brétignères. Il était alors âgé de trente neuf ans et avait servi comme officier d'infanterie dans les armées royales. Il sera le père de deux fils Jacques et Alexandre. Retiré dans le village vers 1670, la légende locale en fait le maître de la jument « Astrée » dont vous connaissez tous l'histoire (1).

Il est intéressant de se souvenir que les 23 mai 1603, 20 mai 1626 et 29 mai 1667 avaient été confirmées, par la justice, deux ordonnances des 17 mars 1575 et 5 juillet 1582 accordant aux habitants de La Boissière les droits de pâturage, pacage, ramassage de bois mort et autres dans la forêt.

En 1696 est entrepris la construction d'un nouveau clocher à bulbe qui remplace, probablement, le clocher primitif qui aurait été détruit par la foudre.

En 1701, outre la percée d'une porte sur la façade nord de l'église, il est décidé de planter quatre ormes en ligne devant le cimetière, à l'ouest de l'église. Le 25 janvier 1718, deux cloches sont montées dans le clocher : la plus grosse nommée Jacques, la seconde Marie.

Le Curé de l'époque était François Varennes et les cloches avaient pour parrains et marraine, Charles du Buisson, bailli de Bretagnolles, Mr Tiel, officier de la forêt et Mme Rigaux.

Ces deux cloches ont disparu au cours de la révolution.

(à suivre)...

Jean-Pierre DUCLOS

(1) Si vous ne connaissez pas ce récit, je vous invite à vous procurer la plaquette « Histoire, contes et légendes de La Boissière »



VIE ASSOCIATIVE



U R L F

*Union des Résidents des
quartiers de la Forêt, des
Essarts et des Chevrons à
La Boissière*

Créée en 2004, notre association est très active. Cette année de nouveaux habitants du bourg et de Bretonnelles ont encore rejoint notre association qui a pour but de mieux se connaître, d'apporter des solutions aux préoccupations communes de ses membres, telles que la sécurité, la tranquillité, l'environnement, de se rendre service, de s'entraider, le tout afin de mieux vivre ensemble.

Nos activités, galette en janvier et journée campagnarde en juin qui regroupaient une cinquantaine de personnes se sont déroulées dans la convivialité et la bonne humeur.



Nos sorties en juillet et août au Gisacum du Vieil-Evreux étaient très intéressantes et instructives.

Tout au long de l'année l'U.R.L.F. a fait part d'informations utiles et diverses : vigilance, adresses utiles, abeilles, guêpes etc... .

Une liste d'artisans « recommandés par leurs utilisateurs (qualité/prix) » a été diffusée.

Une campagne d'élagage pour cet hiver a été prévue comme les précédentes années.

Des aides pratiques et humaines ont été apportées aux personnes qui en avaient besoin.

Notre prochaine A.G. a eu lieu le 17 octobre 2009.

Le Président, Alain DAUDANNE

Journées du patrimoine : une église rurale à découvrir

Si vous vouliez tout savoir sur les anciens sites celtés, les phénomènes générés par les courants telluriques, la fonction de la porte des trépassés, ou tout simplement sur les pèlerinages à Saint Jacques de Compostelle, il vous suffisait de pousser, comme de très nombreux visiteurs, la porte de l'église de La Boissière.

Sans atteindre la foule d'un mois d'août au Mont Saint Michel, il faut dire sans exagération, que l'église n'a pas déserté pendant ces deux jours et la fraîcheur qui y régnait n'y était pour rien.



Jacques de Compostelle

Parmi les visiteurs, naturellement, des passionnés par le pèlerinage de Saint Jacques et parmi eux de vrais pèlerins, mais, aussi des amateurs de vieux monuments comme ce couple d'antiquaires retraités de la région, qui parcourent, inlassablement, pendant ces deux journées, manoirs, églises, usines désaffectées, fours à pain... ou comme ce couple de jeunes mariés (plus de 160 ans à eux deux) et qui se sont unis en ce même lieu en 1947.

Pierre Poupel Président de L'Association de Sauvegarde de l'église a servi de guide à tous « ces curieux » et je dois avouer que c'est toujours un grand moment car, cet homme passionné, dévoué et érudit a cette église dans le sang.

Un seul regret : peu d'habitants de la Boissière ont fait le déplacement alors que des parisiens ont fait le voyage. Une suggestion : organiser une visite spéciale pour nos concitoyens.

Michel PATEZ

VIE ASSOCIATIVE

ASSOCIATION BUXERIENNE SAINT-JACQUES



Notre patrimoine local

Il y a dix ans, lors de l'estimation des travaux nécessaires à la restauration de notre église, l'architecte, Monsieur Dewulf, en regardant le mur derrière le chœur badigeonné de blanc cassé, eut l'idée de faire des sondages qui laissèrent apparaître un fond peint. Ces sondages ne permettaient pas de reconstituer l'éventuelle fresque qui se trouvait sous le badigeon.



Il y a cinq ans, avec un financement de l'Association pour la Sauvegarde de l'Eglise et du département, l'ensemble du mur fut dégagé : c'est ainsi qu'un retable peint fut découvert.

L'église n'est pas classée, mais se trouve sous la surveillance du service du patrimoine du département. La conservatrice en charge prit connaissance de cette découverte. Elle montra son intérêt et indiqua que c'était le plus grand retable peint connu du département.

Une réunion fut organisée entre la conservatrice du département, qui était accompagnée de la conservatrice de la DRAC : (Direction Régionale des Affaires Culturelles), de représentants de la mairie et de membres de l'Association de Sauvegarde de l'église.

Il fut alors établi tout l'intérêt qu'il y avait de sauvegarder cette peinture et de restaurer les parties manquantes ou endommagées en respectant la règle que l'on ne reconstitue pas les parties dont on n'a pas le modèle.

Par chance, le retable découvert permet une reconstitution presque totale.



Le service du patrimoine du département nous a proposé cinq noms de restaurateurs agréés. Ils ont été consultés et quatre sont venus sur place pour établir un devis de travaux.



Le restaurateur retenu qui est en réalité une restauratrice a fait un devis de 13 462,50 €. HT.

La commune n'a pas souhaité participer financièrement à ces travaux, aussi seront-ils totalement pris en charge par le département, les fonds parlementaires et l'Association pour la Sauvegarde de l'église, la commune assurant la maîtrise d'œuvre. Seule la TVA fera l'objet d'une avance de trésorerie récupérable l'année suivante. Actuellement, nous attendons la confirmation des subventions demandées pour démarrer les travaux. Probablement premier semestre prochain.

Pierre POUPEL

Président de l'Association Buxérienne pour la Sauvegarde de l'Eglise Saint-Jacques de Compostelle.

Site web : www.laboissiere-asso.fr

Information à l'intention des Seniors

Une réunion d'information du C.L.I.C. (Centre Local d'Information et de Coordination) pour les Seniors s'est tenue le 1er octobre 2009 à Saint-André (Salle du Clos Mulot).

Cet organisme, en partenariat avec le Conseil Général et la C.R.A.M. organise des rencontres dans tous les domaines aussi bien sportifs (gymnastique douce, gymnastique spécifique pour seniors) que culturels (jeux, mémoire, cuisine, etc.)

Certaines communes (plus importantes que la nôtre) possèdent déjà des clubs seniors et sont prêtes à accueillir des personnes de communes voisines.

Pour les personnes qui n'ont pas de moyen de transport, certaines villes disposent d'un service de taxi payé par la commune.

Début 2010, un questionnaire vous sera adressé afin que vous puissiez nous faire part de vos desiderata.

Pour tous renseignements vous pouvez vous adresser à :

C.L.I.C. 02 32 31 31 62

Monique PACOTTE

Le facteur sonne toujours deux fois...

Depuis quelques mois nous bénéficions des services d'un facteur particulièrement dévoué et efficace. Or nous avons appris que son contrat en CDD allait se terminer et qu'il serait remplacé dans sa tournée, par un autre facteur.

Le conseil municipal a décidé alors d'aider ce sympathique préposé en écrivant la Direction de la Poste de Saint-André afin d'exprimer, à la fois ses compliments sur la qualité du service rendu et ses regrets de le voir quitter notre commune. Y-a-t-il eu une relation de cause à effet avec cette démarche, en tout cas, très rapidement, nous avons revu ce préposé avec un plaisir partagé.

Le froid : ami ou ennemi ?

Dans moins de trois mois l'hiver va s'annoncer à notre porte. Le froid a certaines vertus : ainsi le gel détruit quantité d'animaux nuisibles pour nos arbres et nos cultures. Il ameublité les sols labourés. La neige est un excellent isolant car elle forme une sorte d'igloo qui protège les plantes.

En revanche la neige et le gel, rendent les sols extrêmement glissants entraînant de nombreux accidents matériels et corporels. Que faire, face à cette situation ?

Pour combattre la neige et surtout le verglas, la solution technique présentant le meilleur rapport « efficacité, coût, mise en œuvre et impact environnemental » est l'utilisation du sel (chlorure de sodium).



La posologie est bien plus minime que ce que l'on voit parfois, c'est-à-dire **10 à 50 g de sel au m², soit une petite poignée**, car en cas d'épandage en trop grande quantité ou sur une épaisseur de neige ou de glace trop forte, l'effet produit sera inverse à celui recherché, en provoquant du verglas. Pour être le plus efficace possible l'épandage doit se faire **concomitamment** avec un raclage du sol. Naturellement il faut éviter le risque de pollution des plans d'eau.

Chaque riverain d'une voie publique a l'obligation de balayer le trottoir devant son habitation.

Quelques sacs de sel ont été distribués aux Essarts ; il existe un stock à la mairie à la disposition des courageux désireux d'apporter une aide en répandant du sel aux endroits stratégiques de la commune (virages dangereux, arrêt de cars, route montante glissante, chaussée située devant l'habitation d'une personne âgée ou handicapée...)

Bon courage

Michel PATEZ

Recensement mode d'emploi

Toute la population de La Boissière sera recensée entre le 21 janvier et le 20 février 2010.

Les renseignements obtenus servent notamment aux élus à mieux adapter les infrastructures et les équipements à nos besoins (hôpitaux, logements, établissements scolaires, transports...).



Un agent recenseur, en l'occurrence Madame Rachel Wallois qui demeure dans le bourg depuis plusieurs années, se rendra au domicile de chacun, à partir du jeudi 21 janvier 2010.

Elle vous remettra une feuille de logement, un bulletin individuel pour chaque personne vivant habituellement dans le logement recensé, une notice d'information sur le recensement et sur les questions que l'on peut se poser. Elle pourra aider chacun à remplir les questionnaires et elle les récupérera lorsqu'ils seront remplis.

Les questionnaires doivent être remis à l'agent recenseur ou retournés en mairie ou à la direction régionale de l'Insee, au plus tard le samedi 20 février 2010.

Toutes les réponses sont confidentielles. Elles sont transmises à l'Insee et ne peuvent faire l'objet d'aucun contrôle administratif ou fiscal.

Vous serez renseignés plus en détail sur le recensement début janvier.

Michel Patez

Sécheresse - crise renforcée – 25 septembre 2009

Depuis quelques années, la France est soumise à des épisodes de sécheresse plus ou moins marqués. Le département de l'Eure n'échappe pas à cette réalité. Afin de réguler la consommation de l'eau en période sèche, le Préfet peut prendre par voie d'arrêté préfectoral des mesures de restriction quant à l'usage qui peut être fait de l'eau.

Un dispositif est en place, fixé par souci de cohérence sur l'ensemble du bassin Seine Normandie par arrêté du Préfet de la région Ile-de-France, Préfet de Paris, en tant que Préfet coordonnateur de ce bassin. Le dernier applicable a été signé le 19 mars 2009. Le Préfet de l'Eure par arrêté cadre du 9 juin 2009 a décliné cette réglementation au département.

C'est ainsi que des seuils (vigilance, alerte, crise, crise renforcée) ont été définis en fonction des débits des cours d'eau constatés par des stations de mesure présentes sur les principaux cours d'eau du département. A ces cours d'eau sont associés des bassins versants comprenant un certain nombre de communes et qui font l'objet, individuellement et en fonction de leur situation hydrologique propre et le cas échéant de mesures de restrictions des usages de l'eau.

La Communauté d'Agglomération des Portes de l'Eure a vu le jour en **janvier 2003**. Son territoire s'étend sur **41 communes**, dont les principales sont Vernon, Saint-Marcel, Pacy-sur-Eure et Gasny. Citons également Giverny, mondialement connue pour son attrait touristique, qui draine chaque année près de 500.000 visiteurs.

La CAPE compte environ **60.000 habitants**.

La vocation de la CAPE est de **mutualiser les moyens** de l'ensemble des communes qui la composent, afin de développer des projets **au service de ses habitants**, et ce dans de nombreux domaines (*cf. ci-dessous « Les compétences de la CAPE »*).

Le Projet d'Agglomération a défini les perspectives communes de développement et **d'aménagement durable du territoire** de la CAPE, conformément au cadre défini par la Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire (LOADDT de juin 1999).

La démarche s'est fondée sur la volonté des acteurs locaux de promouvoir l'organisation et l'animation d'un nouveau territoire de projets "aux Portes de l'Eure".

Spécifique par son absence de ville centre au profit d'une **organisation multipolaire** (Gasny, Pacy-sur-Eure, Saint-Marcel, Vernon), l'agglomération des Portes de l'Eure permet une organisation plus lisible et plus efficace de l'action publique.

Cette organisation favorise la **conduite d'actions plus complexes et plus ambitieuses** pour maintenir l'identité et la qualité de l'intercommunalité.

L'agglomération s'impose également comme un facteur de **solidarité**, qui répond aux besoins nouveaux liés au **développement périurbain** du territoire.



Les compétences de la CAPE

- * Le Développement économique et le Tourisme
 - L'aménagement de l'espace communautaire et le Transport
- * Equilibre social de l'Habitat
- * La politique de la ville
- * Le sport
- * La culture
- * L'assainissement
- * La protection de l'environnement
- * L'enfance et la jeunesse
- * L'eau potable

Les compétences obligatoires :

- Le Développement économique et le Tourisme
- L'Aménagement de l'espace communautaire et le Transport
- L'Equilibre social de l'Habitat
- La Politique de la Ville

Les compétences optionnelles :

- Le Sport et la Culture
- L'Assainissement et l'Eau potable
- La Protection de l'Environnement

La compétence facultative :

- L'Enfance et la Jeunesse

NB : Les compétences relatives au développement économique, à l'aménagement de l'espace, à l'habitat, à la politique de la ville et aux équipements culturels et sportifs sont soumises à la définition de l'intérêt communautaire.

Communiqués

ARRETES

Dans le jardin

Respecter les horaires.

Considérant que le bruit, quel qu'en soit les sources (moteurs, chocs, voix, musique....) est ressenti comme une nuisance.

Aussi, l'utilisation d'appareils bruyants est autorisée en semaine de **8h 30 à 12h 30** et de **14h à 19 h 30**, le samedi de **10h à 12h** et de **15h à 19h**, respectez le voisinage en évitant de tondre la pelouse le soir.

Utiliser des moteurs peu bruyants.

Vous achetez un appareil ? Vérifiez son niveau sonore. Les fabricants de matériel utilisé en extérieur ou engendrant des émissions sonores importantes sont désormais obligés d'afficher lisiblement la puissance acoustique de leurs appareils. Attention : 3 décibels en plus, c'est deux fois plus de bruit ! Alors, soyez vigilant et choisissez en connaissance de cause. Pensez aussi à utiliser des outils manuels. C'est moins rapide, moins pratique, mais tellement plus doux pour les oreilles !

Arrêté municipal du 27 Juin 1998

Publication le 6 Juillet 1998

Feux extérieurs

L'allumage des feux en foyer non clos est interdit du 1^{er} Avril au 31 Octobre sur l'ensemble du territoire de la commune. Entre le 1^{er} Novembre et le 31 Mars, il reste interdit les dimanches et jours fériés.

Il est interdit de brûler tout autre matière que des végétaux, tout feu ne peut être allumé à moins de quinze mètres d'habitations, d'espaces boisés ou de voies publiques.

Arrêté municipal du 26 Juin 2006

Publication le 8 Juillet 2006

VOISINAGE

- Puis-je laisser mon chien toute la journée seul dehors ?

Si votre chien aboie de façon répétée et intempestivement pendant votre absence, vous devez donc prendre les mesures qui s'imposent.

A défaut votre voisin peut saisir la justice ou le maire qui peut faire intervenir la fourrière si la plainte est justifiée.

Mieux vaut trouver une solution par exemple : munir votre animal d'un collier anti-aboiement.

QUE FAIRE DE NOS DECHETS ?

Nous avons à notre disposition quatre récipients qui nous invitent à trier nos déchets :

A- Sur la plate-forme bétonnée :

Exclusivement réservée aux habitants de

La Boissière :

-Une benne pour les déchets verts ; pour les habitants qui ne veulent pas faire de compost dans leur jardin. Cet amas de verdure reçoit les épluchures de légumes et de fruits, l'herbe des tontes, les feuilles des arbres, etc. Tout autre déchet est **strictement interdit** de même que les bois de **diamètre supérieur à 9 cm**. Il est demandé que les alentours de la benne *restent propres*.

-Un bac destiné à recevoir les bouteilles vides. Prière de les mettre dedans. Ce bac ne peut pas recevoir de verre plat (vitre), de faïence, de porcelaine. Si le bac est plein, veuillez retourner chez vous, et prévenez Michel Patez.

B- Les poubelles

- Une poubelle à couvercle jaune destinée à recevoir uniquement les produits définis dans la notice de la Cape que vous venez de recevoir. Afin de respecter les préposés à l'enlèvement, merci de la sortir de chez vous lorsqu'elle est entièrement pleine !

- Une poubelle à couvercle vert, reçoit les autres déchets, sauf les médicaments les piles et les restes de pots de peinture.

P.S. : Prière de reprendre au plus vite ses poubelles après ramassage.

C- Les encombrants

Un ramassage est prévu deux fois par an des produits de dimensions importantes qui ne peuvent être reçus dans les poubelles. Le prochain passage sera **le 30 Novembre 2009**.

Nous rappelons qu'il est interdit de déposer des gravats, pneus, huiles, piles, batteries ceux-ci devant être emportés à la déchetterie.

Merci de nous aider à vivre dans un village propre, gai et fleuri.

Manifestations - Informations

AU COLLEGE LUCY AUBRAC DE BUEIL :

Lors de la soirée des Talents du vendredi 19 juin du Collège Lucy Aubrac de Bueil, tous les élèves pratiquant une ou plusieurs activités sportives ou culturelles ont pu montrer à leurs familles le travail qu'ils ont accompli tout au long de l'année. (théâtre, instruments de musique, choral, step, cirque ...).

A cette occasion, Monsieur François principal du Collège a décerné des récompenses aux élèves ayant eu plus de onze félicitations au cours de leurs années collèges.

Grâce à l'équipe enseignante et le travail des élèves, le taux de réussite à l'examen du brevet des collèges a été de 95 %, alors que la moyenne nationale est seulement de 83 %.

Madame Isabelle Bogin-Dragée a repris la direction du collège.

Le 4 mai 2009, un syndicat de gestion C.O.S.E.C du Gymnase du Collège Lucy Aubrac a été créé, afin de gérer l'entretien et la gestion des équipements sportifs ainsi que la Construction ou l'aménagement des locaux. Il est présidé par Monsieur Jean-Noël Montier.

ECOLES DE BOISSET LES PREVANCHES, LA BOISSIERE, BRETAGNOLLES ET DU CORMIER :

157 élèves de maternelle et de primaire répartis entre les classes de petite section, moyenne section, grande section, CP, CE1, CE2 et CM1 ont pu faire leur rentrée à l'école de Boisset les Prévanches et 20 élèves de CM2 à l'école du Cormier.

Toutes les classes de maternelle et primaire vont pouvoir bénéficier du programme proposé par **l'USEP 27** (Union Sportive de l'Enseignement Primaire) où les disciplines suivantes seront enseignées : la lutte, l'athlétisme, le badminton, les jeux de ballons, le parachute (grand tissu) seront les principaux modules EPS.

L'équipe enseignante et le **SIVOS** ont demandé que notre école soit équipée d'une classe mobile informatique « grosse valise à roulettes » comportant :

- Un tableau triptyque numérique interactif,
- Un vidéo-projecteur,
- 12 ordinateurs portables 10 pouces pour les élèves,
- 2 ordinateurs pour les enseignantes,
- 1 imprimante laser,
- Logiciels.

Des travaux de rénovation ont été réalisés cet été, dans la classe de (CE1/CE2) afin que celle-ci soit plus agréable et conforme. Les élèves ont pu choisir la couleur des murs.

En ce qui concerne le projet d'agrandissement de l'école de Boisset les Prévanches, le SIVOS a choisi le Cabinet Bossuyt de Neuilly afin de concevoir le projet architectural et gérer les travaux.

Sophie MIGNOT

Calendrier des Manifestations

- 24 Octobre Fête des Jardins Place de la Mairie
- 11 Novembre Dépôt d'une gerbe aux monuments aux morts à 11 heures suivi d'un vin d'honneur
- 16 Novembre Repas des Aînés à 12 h au « Bon Accueil » à Chauffour les Bonnières
- 19 Décembre Noël à la Mairie pour les enfants de moins de 11 ans
- 51° semaine Noël des enfants scolarisés à Boisset les Prévanches

Vos élus et leurs missions :

- * François MARIN RICCI, maire, président du CCAS, délégué à la CAPE, vice-président des maires du canton de St André de l'Eure, vice-président du SIVOS,
- * Claudie ASMONTI, première adjointe, membre du SIVOS, déléguée à l'environnement et au cadre de vie, à la gestion financière, aux affaires culturelles, aux fêtes et cérémonies, à la petite enfance, aux écoles maternelles et primaires, aux associations sportives,
- * Gérard FRESLON, deuxième adjoint, au développement économique, à la circulation, aux transports et à la sécurité routière, à l'état civil, au cimetière, aux élections et aux relations avec les institutionnels,
- * Michel PATEZ, troisième adjoint, membre du CCAS, délégué suppléant à la CAPE, au SIEGE, à l'urbanisme et l'aménagement, aux travaux neufs et à l'entretien des bâtiments, à la solidarité.
- * Jeannine GARROUSTE membre du CCAS,
- * Nathalie CORNU membre du CCAS,
- * Monique PACOTTE membre du CCAS,
- * Sophie MIGNOT membre du SIVOS,
- * Noël NEZ délégué à la voirie et au syndicat d'eau,
- * Jean CLERISSE délégué au SIEGE et au syndicat d'eau,
- * Philippe COLTEE délégué à la voirie et au syndicat d'eau.

